

Démantèlement du ministère de la « Transition Écologique »



Nous disons « STOP » quand l'administration dit « ENCORE » !

Montreuil, le 27/06/2022

Le ministère de l'écologie est clairement exsangue... Pourtant l'administration du ministère qui en a la charge poursuit méthodiquement son autodestruction.

La défaite aux législatives de la majorité présidentielle, et la non élection de deux ex-ministres du pôle ministériel « écologie », sont des raisons de plus de revenir sur l'opportunité des politiques menées. De toutes parts, la « transition écologique » patine, et après des années de sabotage interne d'un État gangréné par la « vision » libérale, après les 4 500 suppressions de postes du dernier quinquennat, le ministère de l'écologie est clairement exsangue... Pourtant l'administration du ministère qui en a la charge poursuit méthodiquement son autodestruction.

Ainsi nous apprenons par hasard qu'un « *sprint de revue des missions* » est lancé entre le 13 et le 29 juin, qui, sous prétexte « *d'optimisation de l'ensemble de nos chaînes d'action* », risque de conduire au démantèlement des services déconcentrés de l'État qui mettent en œuvre les politiques publiques en matière d'environnement.

**REVUE
DES
MISSIONS**

AMÉNAGEMENT LOGEMENT TRANSPORTS PAYSAGES EAU BIODIVERSITÉ

LOI 3DS



D'autre part, le ministère entend mettre en application la loi « 3DS »¹ passée en *catimini* en ce début d'année, malgré l'absence de volonté de certaines régions de s'y inscrire, et ainsi continuer le transfert de la gestion des sites Natura 2 000 terrestres et du « chef de filât » (sic) des politiques de biodiversité aux régions, avec tout ce que ça implique d'influences politiques locales contraires à la protection de la nature.

En effet, une majorité d'acteurs s'interrogent sur l'efficacité pour la protection des milieux naturels, et le respect des règles et engagements européens qu'impliquerait cet abandon de mission par l'État, problème que souligne d'ailleurs un rapport du CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) de février 2022, non rendu public².

Ces velléités de transfert s'appuient visiblement sur un autre rapport du CGEDD³, qui préconise de profiter de la décentralisation des missions « biodiversité » pour l'étendre aux politiques de gestion de l'eau. Il s'agirait carrément de « *ré-examiner l'implication des services déconcentrés de l'État (DREAL et DDT-M) et des établissements publics (OFB, Agences de l'Eau), sur ces deux politiques environnementales.* »

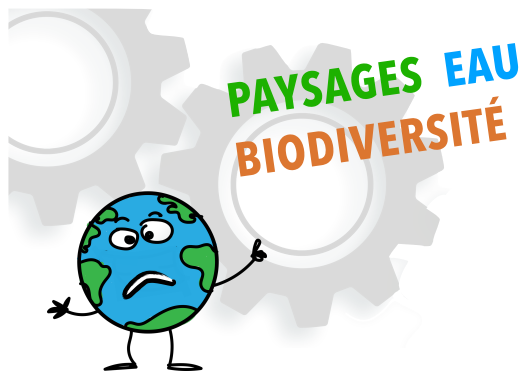
Après le transfert des missions de l'Aménagement, du Logement et des Transports, cette orientation politique conduit à se débarrasser de la préservation de la biodiversité et de la gestion de l'eau, et donc ni plus, ni moins que de réduire à néant l'action publique du Ministère de l'Écologie dans les territoires, en vidant de toute substance ses directions régionales (DREAL et DRIEAT en Île-de-France). L'Office Français de La Biodiversité (OFB) et les six Agences de l'eau, déjà très affaiblis par le manque de personnel, vont en ce qui les concerne, voir empirer leur état notamment avec la disposition ajoutée par certains sénateurs dans la loi « 3DS » qui prévoit de mettre les services départementaux de l'OFB et les conseils d'administration des Agences sous la coupe des préfets, à l'instar des « DDT-M » ...

(...)

¹ Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et la Simplification

² Rapport « Aires protégées » CGEDD n° 013892-01, Février 2022

³ Rapport « Politiques de l'Eau » CGEDD n° 013891-01, Mars 2022



« Ça commence à bien faire ces histoires d'environnement » : en anéantissant les DREAL, en transférant aux régions et aux préfets la gestion de l'environnement, un vieux rêve des lobbies de l'agriculture intensive, des aménageurs influents, du MEDEF et des chasseurs « vieille école » est en train de se réaliser !

Le projet de Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB 3) pour la période 2022-2030 présenté en mars 2022 par la secrétaire d'État, Mme Abba, avait suscité un rejet généralisé des instances consultatives et du Conseil National de

Protection de la Nature, qui ont tous demandé des moyens humains et financiers supplémentaires, de la cohérence entre les politiques publiques et la prise en compte du coût de négociation avec les collectivités locales pour vraiment progresser dans la protection de la nature. **Ces avis ont obligé le gouvernement à s'engager à revoir sa copie « SNB 3 » dans ce sens et à prendre en compte les résultats de la COP 15 « Biodiversité » qui va se réunir en fin d'année** ⁴.

Le président de la République lui-même, s'étant déjà prononcé en faveur d'une protection de 30 % du territoire, dont 10 % de protection forte, la « stratégie aires protégées » attend des moyens d'application à la mesure de ces conclusions.



Comme le martèle le GIEC, lutte contre réchauffement climatique et préservation de la biodiversité vont de pair. Il serait grand temps de sortir du libéralisme et du productivisme forcenés, des double-discours et des faux semblants...

⁴ [La CGT en lutte pour une politique de préservation des milieux naturels à la hauteur des enjeux !](https://equipementcgt.fr) (article <https://equipementcgt.fr>)

La CGT exige

- ☑ **l'arrêt immédiat des restructurations « sprint-flash »** visant à vider le Ministère en charge de l'Écologie de toute substance,
- ☑ **la suspension de l'application de la loi « 3DS »**, qui doit absolument être revue par la nouvelle Assemblée Nationale,
- ☑ **une Stratégie Nationale de Biodiversité ambitieuse et efficace**, incluant la protection du climat et de l'eau, s'appuyant sur un investissement de 20 milliards d'euros annuels comme le préconise l'Union Européenne dans sa stratégie « biodiversité 2030 »,
- ☑ **un Ministère en charge de l'Écologie renforcé**, apte à insuffler et à mener, avec tous les services publics et acteurs concernés, l'impérative et urgente transformation écologique et sociale contre les pollutions, le réchauffement climatique et l'effondrement en cours de la biodiversité sur les territoires dont la France a la responsabilité.

La FNEE-CGT appelle les personnels du Ministère de l'Écologie, la société civile, la jeunesse et toutes les personnes concernées à se préparer à une grande mobilisation en septembre 2022, pour demander un projet de loi de finance 2023 qui renforce nos services publics, au service de la justice environnementale et sociale !



ne pas jeter sur la voie publique